

La découverte de pratiques illicites d'adoption lors de la quête des origines

par
Dida Guigan¹ / -Born in Lebanon-

Témoignage

Je suis née à Beyrouth en 1984 à l'hôpital Rizk d'Achrafieh.

À cette époque, l'adoption internationale est en plein essor ; historiquement, son développement coïncide avec la mise en place du Mandat Français peu après 1960. Les sœurs religieuses des institutions catholiques sont les premières à prendre en charge les adoptions pour l'étranger. Certaines sœurs sont aussi sages-femmes et recueillent des enfants directement dans les hôpitaux. Jusqu'à ce jour, l'Etat libanais soutient et légitimise l'adoption nationale et internationale, privée et sous pouvoir ecclésiastique.

Ma naissance est archivée à l'hôpital beyrouthin, mais l'enregistrement d'un acte de naissance en vue de l'obtention d'un fichier civil et d'une nationalité libanaise est inexistant. D'autres plans se préparent à mon sujet : un couple franco-suisse est averti de ma naissance, via fax. Les religieuses de l'hôpital, avec l'aval des médecins, me gardent et me cachent dans les sous-sols du bâtiment, une dizaine de jours, le temps que ma nouvelle famille arrive.

Je sors finalement de l'hôpital, comme le proposent les médecins, avec un acte de naissance français qui stipule que mes parents adoptifs sont mes parents biologiques. Grâce à ce faux papier, mon père adoptif devient mon père biologique officiel devant le consul français de Beyrouth. Nous sommes en temps de guerre : l'aéroport est fermé et la seule option pour quitter le pays est le transport maritime entre les petits ports libanais et Chypre. Un trafic en soi, selon mon père adoptif. Il dit avoir forcé le batelier à quitter rapidement la côte. De Chypre, nous nous envolerons pour la Suisse.

Dès lors, je suis Dida Guigan. Mes parents adoptifs ne savent pas que Dida est le surnom de leur nouvelle amie, la « grande Dida », celle qui était en lien avec l'hôpital et qui les a indirectement avertis de ma naissance. Ils croient que c'est un vrai nom et l'ambassade de France pense que c'est un nom typiquement libanais. La grande Dida est une amie d'un associé professionnel de mon père. Celui à qui il avait demandé de lui « trouver un enfant ». Elle habite près de l'hôpital, à Achrafieh.

Mon père m'a avoué dernièrement que cet acte a été écrit parce que ma mère biologique s'était rétractée peu de temps après m'avoir confiée. Jusqu'à aujourd'hui, bien que je me sois déjà beaucoup entretenue avec mes parents adoptifs, je n'ai toujours pas compris comment la grande Dida a été avertie de ma naissance et pourquoi mon adoption internationale semblait avoir été prévue avant même que je naisse et que l'on puisse me déclarer orpheline. Je sais simplement que la grande Dida avait de bons amis à l'hôpital Rizk. Personne n'en saura plus sur le réel contexte de ma naissance, de ma séparation d'avec ma mère et de mon adoption.

¹ Un grand merci au Service Social International pour cette opportunité de contribution qui ouvre une fenêtre d'espoir à tous les points souhaités et évoqués dans ce travail. Merci à Emmanuelle Hazan, journaliste et collaboratrice, qui a relu ces lignes et m'a offert son expérience et sa confiance afin de pouvoir formuler mes propos.

Merci à Delphine Airoldi, membre de Born in Lebanon, pour sa relecture également et sa présence sans faille.

Biographie : www.didaguigan.com; www.borninlebanon.org

Mes parents avaient décidé de s'installer en Suisse depuis peu pour des raisons professionnelles. Mon père dirige alors une société anonyme en commerce agro-alimentaire qui travaille essentiellement avec les pays arabes. Depuis la Suisse, mes parents adoptifs décident d'entamer une procédure légale d'adoption. Ils recourent à un premier avocat privé pour « tâter » le terrain et prendre connaissance des procédures en Suisse. Après une période de six mois, il donne le feu vert à mes parents. Ces derniers présentent alors leur demande à la commune de Grandvaux (Vaud).

Je deviens suisse en 1986. Mes papiers français et la demande d'adoption par mes parents sans autorisation préalable en 1984 ne sont pas remis en question.² L'absence d'un acte de naissance par ma mère biologique, la vérification d'un réel statut d'orpheline et d'un acte d'abandon approuvé par un service étatique civil et laïque non plus. Je suis alors en possession, dès cette décision, d'une double nationalité. Ma mère biologique est ainsi destituée à vie du droit de contact et de nouvelles à mon égard. Par là-même, elle endosse aussi l'entière responsabilité de son acte en déchargeant l'hôpital de cette action.

En 1988, mes parents s'envolent à nouveau pour Beyrouth et me disent qu'ils m'amèneront une surprise. Je ne comprends rien. Je vais passer des vacances chez ma tante dans la campagne en attendant leur retour. Trois semaines plus tard, ils me présentent Fadi, mon premier frère. Il est né à l'hôpital de Geitaoui, en plein cœur de Beyrouth, dans les quartiers phalangistes³. Le cas semblait plus compliqué que le mien, me dit-on. L'enfant ne pouvait pas quitter l'hôpital aussi vite que moi. Ma mère adoptive décide alors de prendre la place de sa mère biologique dans l'hôpital même. L'affaire est très risquée. Mes parents adoptifs reçoivent un premier avertissement du consul subalterne de France qui refuse un visa à leur deuxième enfant. Le premier consul est alors contacté et mis au courant du caractère illégal de cette adoption. Pour des raisons qui restent encore obscures, il cède et octroie les papiers dont mes parents avaient besoin. Des amis de mon père soutiennent les actions de mes parents adoptifs et réussissent à créer les papiers dont mon frère aura besoin devant les autorités suisses : un passeport libanais contenant des noms fictifs et une confirmation d'abandon de la mère biologique créée de toute pièce. Ma mère adoptive m'a informée dernièrement que les services sociaux suisses avaient vivement déconseillé mes parents de se tourner vers de telles adoptions. Elle dit ne pas avoir mesuré le poids de ces recommandations et avoir convaincu les autorités de leur « bonne action » à son retour avec le petit Fadi. Mon petit frère a fait le voyage par bateau également entre le port de Jounieh et celui de Chypre avant de s'envoler pour la Suisse. Mon père m'a raconté qu'il fallait qu'ils cachent Fadi durant le voyage. Personne ne devait se rendre compte qu'un bébé voyageait avec eux. Cette information m'inquiète aujourd'hui encore. Je me demande comment nous avons pu, moi âgée de seulement dix jours et lui de trois semaines, rester silencieux en pleine mer, à bord d'un petit bateau entre Byblos et Chypre, alors que la guerre à Beyrouth faisait rage.

En 1989, mes parents vont chercher leur troisième surprise. Ils passent cette fois-ci par un réseau auquel ils font confiance. Ils pensent que la filière est légale et moins risquée. Le réseau est conseillé par un ami de mon père, voisin suisse qui lui aussi, venait d'adopter un bébé du Liban. La filière propose « un service complet » aux parents adoptifs : garde de l'enfant, acte de naissance, lettre d'abandon, nationalité libanaise, visa. Ce que les états des pays d'accueil exigent. Tout cela pour une somme de 27'000 dollars par enfant.⁴ Le petit Eli est gardé (et né ?) dans une maison privée. Il sort du pays avec la nationalité de son pays d'origine. Un nom de mère, une date de naissance, un acte d'abandon fictif lui aussi. En 1990, c'est notre petite sœur Nayla qui arrive, encore du Liban, par la même filière qu'Eli. En 1992, nous rencontrons la sœur biologique de Nayla, par « hasard ». À la stupéfaction de tous, les bébés se battent à leur première rencontre. Nous nous posons des questions sur ces comportements peu habituels. Avec le temps, nous nous rendons compte qu'ils se ressemblent. Aujourd'hui il y a certitude. Elles sont sœurs jumelles. Elles ont été vendues au même prix dans deux familles différentes. Et séparées avant d'être données en adoptions, car les couples « en général » prennent moins facilement deux enfants à la fois. Mes parents adoptifs, jusqu'à aujourd'hui se sentent trahis de ne pas avoir été mis au courant.

² Selon extrait de la lettre de la SPJ, Commission d'adoption, Lausanne, 1984.

³ Daniel Drennan, Article Notes on « Child Lib », 2015, wordpress :

« Local reaction to the National Liberation Movement is the Phalange, named after the Spanish fascists Party, which sought to maintain its power in the country, to remain neutral in the case of Israel, and to elaborate a clear distinction between what were mythological Phoenician roots of their presence in Lebanon, compared and contrasted to foreign interlopers and arrivistes. They were supported in this mythology and statecraft by the United States, Britain, and France, as witnessed in the 1958 occupation of the country by U.S. Marines. Notably, this resulted in the attempted coup against president Chamoun, as well as the Battle of the Mountains. A side note: adoption started "legally" in Lebanon in 1956, at the behest of local French missionaries. »

⁴ Workshop « The right to origins », Beyrouth 2014 : « Les adoptions internationales qui partent du Liban varient entre 10'000 et 75'000 dollars. Depuis la guerre en Syrie, certains prix ont baissé jusqu'à 3000 dollars. »

Comment la découverte a eu lieu

Je sais depuis mon plus jeune âge que j'ai été adoptée, que je viens de Beyrouth, que le Liban est un pays en guerre et que mes parents adoptifs veulent m'aimer plus que si j'étais leur propre fille. Je me sens spéciale. Je commence à me poser des questions à l'adolescence sur l'identité de mes parents biologiques et les raisons de notre séparation. J'obtiens très peu de réponse si ce n'est que mon pays traverse une terrible guerre et que les jeunes filles mères y ont la vie très difficile. Je vis dans une affabulation jusqu'à l'âge de mes 16 ans où je ressens un grand besoin de creuser ces informations. À mes 18 ans, mes parents adoptifs partagent avec moi l'acte d'abandon de ma mère biologique qui porte le sceau de l'hôpital dans lequel ils sont venus me chercher. Je découvre une date de naissance différente de celle écrite sur mes passeports suisse et français et une empreinte de pouce en guise de signature. Les questions se bousculent dans ma tête. Cette empreinte m'obsédera pendant les années qui suivent. Je collerai milles fois mon pouce sur cette feuille pour comparer. Mon père adoptif tente de me comprendre. Il m'offre les services d'un avocat pour enquêter sur cette lettre et sur l'identité de ma mère biologique. Les résultats de l'« enquête » me disent que le papier n'est pas formel, qu'il a sans doute été falsifié ou créé de toute pièce. Qu'en tout cas, l'arabe est mauvais et les signatures douteuses. Que l'empreinte de pouce ne nous mènera nulle part. Que ça pouvait être le pouce de n'importe qui. Cette même année, mes parents nous offrent, à moi qui avais tant insisté et à mes frères et sœurs, notre premier voyage vers notre terre de naissance. Une expérience qui me bouleversera intérieurement.

À 20 ans, je décide de retourner à Beyrouth, seule. Je demande un rendez-vous avec le directeur de l'hôpital dans lequel mes parents adoptifs sont venus me chercher. Je lui montre la lettre d'abandon de ma mère biologique et ma nouvelle date de naissance. Le directeur, me convoque trois semaines plus tard en me promettant qu'il souhaite m'aider et qu'il me comprend. Au rendez-vous tant attendu, il me dit que mes papiers ne viennent pas de son hôpital, qu'ils sont contrefaits, que personne n'a pu écrire cela au sein de son établissement et qu'il est désolé.

Je pense alors que tout est faux, du début à la fin. Que je ne suis peut-être même pas née dans cet hôpital. Mes parents adoptifs ne peuvent m'aider et me voient me fatiguer. Ils commencent à peine à prendre conscience des difficultés d'une quête identitaire et de l'importance du droit aux origines. Entre mes 18 et mes 25 ans, je prends tous mes étés scolaires et universitaires pour aller à Beyrouth et approfondir mes recherches. Je cherche dans presque tous les hôpitaux de la capitale. Les crèches religieuses aussi, les maisons privées où je sais que d'autres enfants, de par mes frères et sœurs et d'autres connaissances adoptées, ont transité. Je ne trouve rien. Au Liban, peu de personnes comprennent mon acharnement. Pire, elles se sentent mal à l'aise lorsque je raconte mon histoire. Je me familiarise petit-à-petit avec les mœurs du pays. Je tente de comprendre les mentalités⁵. Dans ce contexte, je commence alors à raconter mon histoire différemment.

Un jour, à vingt-deux ans, depuis la Suisse, j'ai un pressentiment. C'est plus fort que moi. Je soupçonne le directeur de l'hôpital de ne pas avoir dit la vérité. Je suis en train de fouiller le Liban tout entier alors que la vérité se trouve peut-être beaucoup plus proche qu'on ne me le dit. Ça devient une évidence. Je n'allais pas me laisser épuiser ainsi. Je perdais non seulement de l'énergie et toutes mes économies d'étudiante dans cette recherche, mais je mettais pour ainsi dire ma vie suisse en péril. Le directeur m'ayant donné, quelques années auparavant, son accord pour m'entretenir avec tous les employés de son l'hôpital, je décide alors d'aller tous leur parler, un à un. Je n'informe personne, sauf mon petit ami de l'époque qui m'accompagne. Je prends la chambre d'hôtel la plus proche de l'hôpital et me prépare à faire mon entrée le lendemain. Je me rappellerai cette nuit toute ma vie. Je n'ai pas fermé l'œil. Surtout j'ai eu extrêmement peur. La porte de la chambre, la fenêtre, la nuit, les bruits, tout m'étouffait. Je faisais littéralement une crise d'angoisse.

Le lendemain malgré tout, je suis sur pied et je sais que je vais découvrir quelque chose. J'entre très naturellement à l'hôpital Rizk. Je retrouve qui est en charge des accouchements en avril 1984. Je rencontre la sage-femme, encore en fonction en 2006 ! Elle est très gênée par ma demande et m'envoie aux sous-sols administratifs du bâtiment m'informant que « ces choses » ne se demandent pas et que je devrais en informer le directeur. C'est dans ce contexte que j'arrive directement aux archives de l'hôpital, sans mentionner que je suis née ici, mais que je recherche une amie perdue pendant la guerre civile qui

⁵ Dida Guigan, "Why we need to know" chap. "Undersanding" The right to origins, workshop with badael-alternatives, Beirut 2014

aurait accouché ici. Une amie que je choisis, une Libanaise maîtrisant parfaitement la langue et les codes sociaux du pays, nous accompagne. L'archiviste, écoute ma « fausse » histoire et ouvre très simplement les dossiers. Après quatre années de doutes et de recherche infructueuses, en un clic d'ordinateur, cet homme retrouve les informations conformes laissée à mes parents adoptifs ; ma vraie date de naissance, le nom de ma mère biologique, le lieu, tout semble coïncider avec la fameuse « fausse lettre ». J'en ai une telle émotion que l'employé des archives se rend compte de ma véritable identité. Il referme le dossier, le range dans ses tiroirs et insulte la personne qui m'accompagne. Le directeur, très vite au courant de l'évènement, me convoque dans son bureau. Gêné et effrayé que je le dénonce, je décide de lui écrire une lettre formelle et de la signer, lui affirmant que je garderai cette histoire confidentielle et que je n'utiliserai cette information qu'à des fins personnelles et pour mon besoin de paix intérieure. Suite à ce commun accord, il convoque les différents employés concernés dans son hôpital (sage-femme, médecins, gardien des archives). Ils se mettent d'accord sur la marche à suivre face à telle demande d'information, probablement la première demande de droit aux origines à laquelle ils se trouvent confrontés. Ils décident de me donner les seules informations qu'ils jugent utiles pour faciliter ma recherche. Ils gardent le dossier complet (que je n'ai jamais eu le droit de consulter dans son entier jusqu'à aujourd'hui)⁶. Ils me remettent une demi-feuille A4 comprenant ma date de naissance, mon poids à la naissance, l'adresse à laquelle ma mère biologique a habité en 1984 et son numéro de téléphone datant de la même époque.

Je cours sur les pages blanches, jaunes, j'appelle des amis pour m'aider à retrouver cette ligne. Évidemment, le numéro de téléphone n'est plus en fonction depuis des années, et l'adresse de la maison est très imprécise. Mais heureusement, l'adresse et surtout le nom de famille, étaient encore connus par le maire du quartier. Après quelques jours, je retrouve enfin la maison. Elle est ancienne et vide. Mais il y a du monde autour. J'ose à peine approcher et surtout, je n'ose plus raconter la vérité, la vraie histoire. De peur que les gens se ferment et me mentent à nouveau. Les voisins ne parlent pas bien le français. Et mon temps à Beyrouth tirait à sa fin.

Je décide d'apprendre l'arabe et reviens au Liban en 2008. Je fais des tours réguliers et discrets, proche de la maison retrouvée deux années auparavant. C'est là qu'enfin, je comprends les dires d'une vieille voisine : elle marmonne : « Je sais qui tu es, tu vas venir combien de fois ? Combien d'entre vous vont revenir ? Tu lui ressembles beaucoup. Elle n'est plus là. Personne ne sait où elle est. Ça fait 30 ans qu'elle est partie. Elle était folle ta mère. Une prostituée qui se droguait, elle ne te mérite pas. Rentre chez toi ».

Je ne veux pas entendre ce qu'elle dit, je suis si heureuse d'être au bon endroit et de ressembler enfin à quelqu'un. Non seulement l'adresse est juste mais le nom aussi. Ma mère a laissé son vrai nom à l'hôpital ! Il ne s'agit alors pas d'une naissance sous X. Ça n'y ressemble en tout cas pas. C'est un vrai espoir.

Les voisins se rassemblent vite autour de nous. Certains me disent qu'elle est partie il y a très longtemps, 26 ans, en tout cas. Peut-être en Suisse ou en Suède. J'y crois à peine. J'ai l'impression de frôler un état psychique proche de la schizophrénie. Je cherche, partout : ambassades, ministère de l'intérieur, Croix Rouge internationale, registres de mariage des différentes églises avoisinantes. Le nom de ma mère avec son nom de jeune fille, présent à ma naissance n'y figure plus, nulle part. Ni en Suisse, ni au Liban, ni en Suède. Je suis sur le point d'abandonner. J'avais donné tant de temps et d'énergie pour arriver à mes fins. Huit ans déjà. Pour la première fois, j'ai envie de tout laisser tomber. À cette période, je suis perdue dans mon parcours universitaire, je ne sais plus où je vais et mon ami me quitte au retour de ce dernier voyage. Dévastée, je décide de m'occuper de mon avenir professionnel et de ne plus perdre trop de temps dans cette histoire. Je pense qu'elle ne me sert pas. Que le passé inaccessible que je porte n'est pas seulement trop lourd pour moi, mais pour toutes les personnes qui m'entourent. Qu'il entraînera ma perte.

Je décide de réaliser un rêve enfoui depuis des années : entrer dans une école de jazz. J'y mets toute mon énergie. Mais une fois prise dans le cursus, mes origines me rattrapent à nouveau. Je décide alors d'aller m'installer à Beyrouth, enfin. Je vais apprendre la langue sur place, la musique, me rapprocher de la culture. Et peut-être comprendre pourquoi ma mère n'y habite plus. À 26 ans, je quitte mes études, la famille, les amis et la Suisse. Je pensais partir pour une période de six mois maximum. Je resterai quatre ans au Liban. C'est en y vivant enfin que mon histoire commence à circuler sans que je ne le sache. Une équipe télévisée souhaite m'aider et pense pouvoir localiser ma mère de naissance. Mais je ne veux pas que mon vécu sorte de mon cercle privé. Dans un premier temps, je refuse une rencontre et je suis très

⁶ Ce non accès à mon dossier rend notre demande de reconnaissance de filiation par ma mère biologique très difficile. L'accès à une éventuelle nationalité libanaise encore plus. Un recours a été lancé à ce propos.

offensée. Jusqu'à ce que je réalise que je n'arriverai pas à mes fins sans aide ni soutien. Je pars finalement à leur rencontre. Nous nous lions d'amitié. Ils deviennent ma soupape d'air à Beyrouth, mon refuge. Je rédige un papier qui stipule mon droit de refuser la diffusion du tournage jusqu'au dernier jour et le droit de propriété sur mon histoire. Ils acceptent et reprennent alors mes recherches là où je les avais arrêtées. Ils font ce que je n'aurais jamais osé faire seule : contacter un de mes supposés oncles pour comprendre si ma mère est encore en vie et, si oui, apprendre où elle était partie.⁷

Effets de la découverte

En 2012, ma mère est localisée et contactée par téléphone. Enfin. Dans un premier temps, elle nie mon existence. L'équipe ne m'en informe pas, mais continue à me voir et à me soutenir. Elle rappelle un mois plus tard, tard dans la nuit. C'est confirmé, ma mère habite en Suisse, en Valais, depuis 27 ans. À une heure de train du village dans lequel j'ai grandi. J'ai 27 ans et vis à Beyrouth au moment où je l'apprends.

J'apprends que ma mère était une femme divorcée à ma naissance. Son premier enfant, de son premier mariage, lui a été enlevé par son ex-mari. Elle cache alors les signes de grossesse du deuxième. Elle veut me garder. Elle va accoucher dans un hôpital de renom où elle sait qu'elle sera entre de « bonnes mains ». L'hôpital pourtant, vu l'absence d'un père et sa situation de femme divorcée, la dissuade de m'élever seule. Ma mère de naissance ne se souvient pas avoir écrit un acte d'abandon, mais d'avoir signé un papier, effectivement. Elle se souvient surtout qu'on lui a dit que dans sa situation, il valait mieux confier son enfant à de bonnes gens. Qu'ainsi, elle pouvait offrir un merveilleux cadeau à un couple qui avait « besoin » d'enfants. On lui assure qu'elle aura des nouvelles de son bébé bien qu'on ne lui dise pas ce qui lui arrivera. Seule face à cette pression, elle finit par accepter et se persuade que c'est la meilleure. Quelques jours après notre séparation, elle se rétracte, mais apprend qu'elle n'a plus de droit sur moi. Peu après, elle fera une tentative de suicide. Cet acte l'entraînera dans le coma pendant plusieurs mois. Aujourd'hui, elle en paie encore le prix sur le plan physique et psychologique, atteinte d'une tendance à une amnésie lacunaire. Elle rencontrera un homme d'origine suisse peu après. Ils se marient et quittent le Liban pour mon pays d'accueil où on lui propose une autre vie et des soins adéquats. Elle portera le secret de cet « accident » seule, jusqu'à ce qu'on se retrouve. Avant de nous rencontrer, nous décidons de faire un test ADN afin d'être sûres de notre découverte. Nous avons tellement peur, l'une et l'autre d'avoir de faux espoirs. Le test est positif. Un cercle de tourments qui a duré 27 ans, se referme.

La première réaction face à cette découverte est un sentiment d'énorme paix. Je découvre que personne n'a jamais voulu m'abandonner. Que ma mère même aurait préféré mourir que de vivre sans moi. Avoir été désirée et non abandonnée change la vie d'un être. C'est une donnée primordiale pour l'adopté en quête de vérité.⁸ Par cette découverte, j'ai la preuve aussi que mes intuitions étaient justes. C'est une libération. Je me sens forte et je suis si heureuse de ne pas avoir cru aux histoires de pauvreté, de guerre et de mères folles et droguées, qui abandonnent leurs enfants.

Ma deuxième réaction est un sentiment de grande tristesse et d'injustice, de colère. Une découverte de la situation de la femme et de sa solitude sans pareil au pays du Cèdre. Une réalité qui n'appartient pas à la guerre, mais aux mœurs et aux lois du Liban.

Ma troisième réaction est un besoin de vouloir comprendre comment des futurs parents adoptants ainsi que des institutions sociales et politiques peuvent aller jusqu'à ne respecter aucun droit humain pour pouvoir faire circuler et s'approprier des enfants, à n'importe quel prix, sans penser à la mère qui était, quant à elle, en grand besoin de soutien et nullement de séparation affective. À titre personnel, je me sens en fait trahie. J'ai pensé même un instant que tout le monde m'avait menti, même mes parents adoptifs, peut-être en souhaitant me préserver. Malgré le sentiment de paix qui m'est enfin offert, je sens que je marche sur une falaise dangereuse en termes de stabilité psychologique.

J'ai également eu une « révélation politique » qui me touche de plein fouet. J'ai souvent eu l'intuition que j'avais été arrachée culturellement à mon pays et non sauvée d'un destin malheureux comme on tentait de me le faire croire. Je me sentais souvent proche des immigrés en Suisse ou des classes bien plus

⁷ Au Liban, via l'enregistrement civil, les citoyens sont enregistrés par familles, sous un même numéro. Lorsqu'un membre est retrouvé, il est alors plus ou moins « facile » de découvrir l'identité de leur parenté. Je me suis rendue compte d'ailleurs que plusieurs adoptés avaient le même « faux » numéro dans les registres.

⁸ Céline Giraud « J'ai été volée à mes parents » (2008), p.175

marginales que celle à laquelle mes parents appartenait. Je réalise à quel point ma vision du monde diffère de celle de mes parents adoptifs. J'apprends que ma mère biologique et sa famille sont du sud du Liban. Qu'en 1982, suite à l'invasion israélienne, ils doivent quitter leurs collines verdoyantes et se réfugier à Beyrouth. J'ai alors l'étrange impression que mon adoption n'est pas seulement une histoire privée, mais aussi la continuité de bouleversements politiques collectifs⁹.

Ma quatrième réaction est un sentiment de responsabilité envers mes frères et sœurs, envers ma mère biologique et même, envers mes parents adoptifs. Aujourd'hui, ma sœur Nayla vit dans un hôpital psychiatrique depuis huit ans. Mon autre frère Eli fait des allers retours incessants entre consommation de drogue, tentatives de stabilité affective « échouées » et inculpation pénale. Et Fadi, le plus typé d'entre nous, vote « Ecopop »¹⁰ en Suisse. Ma mère biologique souffre non seulement d'amnésie mais d'un terrible sentiment de culpabilité. Les premiers jours de notre rencontre elle me disait seulement « Je voulais te garder tu sais, ne m'en veux pas, ne m'en veux pas, ne m'en veux pas ». Mes parents adoptifs se sentent les êtres les plus impuissants du monde face à la situation de mes frères et sœurs et commencent eux aussi à culpabiliser.

Ma dernière réaction est le sentiment d'urgence de raconter, de mettre au grand jour nos histoires pour pouvoir faire évoluer toutes les parties prenantes d'une expérience douloureuse. Je suis persuadée que mon histoire n'est pas unique, comme certains médias aiment à la raconter. Je veux informer la société civile libanaise, les instances sociales suisses, les ambassades des pays d'accueil et de naissance, les parents adoptants, les adoptés, les associations engagées pour la défense des droits de l'enfant et de la famille. Entreprendre des démarches pour que le mensonge cesse et qu'on ne puisse plus dire « On ne savait pas », « Dis merci »¹¹ ou « C'est à cause de la guerre ».

Pratiques prometteuses

Une reconnaissance privée, publique et intime

Afin de tenir debout et de pouvoir faire face à la découverte de mon adoption illégale ainsi que de celle de mes frères et sœurs, j'ai eu recours à différents « moyens de survie ». Le premier est d'avoir écouté mon intuition, et d'avoir eu la chance de côtoyer des personnes qui me poussaient dans cette direction. Elles me rappellent ce que Boris Cyrulnik appelle les « tuteurs de résilience »¹². Mon père a souvent écouté mes intuitions, ma soif de justice. Ça l'intéressait. Ironie du sort, c'est lui qui me donnait sa confiance, dès le départ. D'autres personnes rencontrées lors de mes études, ouvertes aux marges sociales, ont reconnu mes aspirations, m'ont aidé à les formuler et m'ont rapprochée de mes origines. L'équipe télévisée rencontrée lors de la dernière étape de ma recherche, également. Tous ont été des piliers salvateurs.

Malgré tout, personne n'était réellement formé à recevoir le poids de mon histoire. Pour traverser ces moments-là, j'aurais dû être orientée vers des personnes et des institutions compétentes, en lien avec les codes culturels de mon pays de naissance. Si certaines informations m'étaient parvenues plus « rapidement », je n'aurais pas eu à me fatiguer et à m'éloigner autant de la réalité pour arriver à mes fins. Autant sur le plan de la recherche-même que sur le plan de ma stabilité personnelle et psychologique. Ni l'école, ni la famille, ni mes amis n'étaient en lien avec des organismes de soutien aux personnes adoptées et à la recherche de leurs origines dans les pays arabes. Le partage et la reconnaissance de nos découvertes sont essentiels pour rester en lien avec la réalité et dans une paix possible face à ce qui est vécu.

Mes frères et sœurs, trop vite exclus du système social, ont eu moins de chance de pouvoir rencontrer les personnes adéquates et prêtes au partage dans leur parcours. Et mes parents adoptifs étaient déjà fatigués lorsque ces derniers étaient en pleine adolescence et en période de questionnement. Leurs échecs scolaires précoces font qu'aujourd'hui, après de longs et sinueux parcours, ils ne sont plus en lien

⁹ Je ne m'attarderai pas sur cette thématique qui dépasse les propos de cet article, mais je recommande vivement les écrits de Daniel Drennan, autre adulte adopté « rapatrié ». Daniel Drennan « Adoption as a political crime », www.danielibnzayd.wordpress.com

¹⁰ Initiative populaire afin de réduire l'immigration étrangère en Suisse.

¹¹ Barbara Monestier, « Dis Merci, tu ne connaissais pas ta chance d'avoir été adoptée », 2005

¹² Boris Cyrulnik, « Le murmure des fantômes », 2005

avec le monde. Ils sont à la charge de l'Etat et voyagent dans une totale solitude. Sans plan de réinsertion sociale, sans accompagnement pour se rapprocher de la réalité de leurs histoires respectives. Qu'en aurait-il été si cette thématique, ces réseaux, ces liens, avaient été sujets de sensibilisation en milieu social, scolaire, médiatique, universitaire, hospitalier et familial ?

Il existe toutefois des portes heureusement disponibles à la marge de la société. Je pense aux pièces de théâtre de Wajdi Mouawad. Elles ont été le « déclencheur de vérité » de plusieurs personnes adoptées, comme pour mon frère après avoir vu « Incendies », pour Sébastien Bertrand¹³ après avoir vu « Forêt », et pour moi-même, après qu'on m'ait offert « Visage retrouvé ». ¹⁴ Ces occasions, plus marginales en soi, de nous confronter à nos réalités doivent être remises sur le devant de la scène autant dans le cercle privé que public. Faute de quoi, les adoptés courent le risque de tomber dans les espaces moins lumineux du monde de l'autodestruction (maladie, drogue, prostitution, suicide). ¹⁵

L'engagement pour la vérité et ses obstacles

Une fois traversée cette première période de reconnaissance, la responsabilité de dire, d'informer devient alors urgente.

Très vite, je m'engage socialement pour rendre collective une cause vécue jusqu'à aujourd'hui de manière totalement solitaire. Je sens la responsabilité d'informer les adoptés de la réalité découverte. Je souhaite les rencontrer, nous rassembler et pouvoir leur offrir une écoute et une passerelle entre l'Europe et Le Liban pour des reconnections avec le pays de naissance et des recherches familiales lorsqu'elles sont souhaitées. Je rêve également de rendre légal le droit aux origines au pays du Cèdre pour faciliter nos démarches. Je veux et suis prête à créer une association pour cela.

Mais le chemin ne sera pas aussi simple que je le pense au premier abord. Ma première tentative promettait pourtant tous les espoirs. Une rencontre avec une activiste sociale libanaise me permet de participer à la création d'une ONG, Badael-alternatives. Nous formulons nos objectifs communs : accompagner les mères célibataires libanaises susceptibles d'être séparées de leur enfant. Nous lançons une campagne médiatique afin de sensibiliser la population sur les procédures d'adoptions illicites nationales et internationales, et à l'importance de l'accès des dossiers des enfants donnés en adoption. Je veux me charger du soutien aux adultes adoptés qui reviennent sur sol libanais pour se reconnecter avec leurs origines. Mes connaissances du terrain libanais s'étoffent. J'apprends que la majorité des enfants n'avaient pas à être séparés et ont été placés très rapidement en institution, dont une majorité d'entre eux ont été envoyés en adoption internationale. 10'000 bébés seraient partis vers l'étranger alors qu'à peine le tiers d'entre eux avait été évalués comme enfants en situation d'urgence et en besoin de placement familial. ¹⁶

Il nous a fallu un peu plus de neuf mois pour pouvoir être reconnus et accrédités formellement par le gouvernement au Liban en tant qu'ONG.

Les campagnes médiatiques, les témoignages ainsi que des interventions artistiques prennent vite forme. Je me donne corps et âme dans cette expérience. À chaque fois que je témoigne, mon histoire devient plus vraie. Elle commence à être portée par d'autres et reconnue dans sa totalité. Les choses vont très vite. Au Liban, des familles ayant perdu leurs enfants nous contactent suite aux campagnes médiatiques. Des adultes adoptés en recherche de famille ou d'un simple lien vers une plateforme d'accueil dans leur pays d'origine appellent et veulent me parler. Je rencontre et me lie mieux d'amitié avec Daniel Drennan¹⁷, adopté lui aussi et rencontré peu après ma première arrivée au Liban. Il vit au pays depuis plusieurs années. Nous devenons un soutien l'un pour l'autre et partageons nos histoires et nos visions du monde. Je suis heureuse de ne pas être la seule adoptée de retour au pays natal. Petit à petit, avec plus de retenue que moi au départ, Daniel prend part à Badael. Nous décidons de rendre nos actions publiques au niveau international. Un premier workshop ambitieux s'intitulant « The right to origins » est mis sur pied

¹³ Sébastien Bertrand, adulte adopté du Liban, auteur de "Chemin de la Belle étoile", www.cahpa.fr

¹⁴ Wajdi Mouawad, metteur en scène et écrivain, libanais émigré, www.wajdimouawad.fr

¹⁵ Hjern A, Lindblad F, Vinnerljung B., Suicide, psychiatric illness, and social maladjustment in intercountry adoptees in Sweden: a cohort study (2002)

¹⁶ Extrait de conférence « The right to origins », Beyrouth 2014, appui : United Nations Committee on the Rights of the Child, Concluding Observations: Lebanon, CRC/C/LBN/CO/3, June 8, 2006.

¹⁷ Daniel Drennan, www.danielibnzayd.wordpress.com

ainsi qu'une pièce de théâtre-témoignages. Des adultes adoptés viennent de France, de Hollande, des USA, de Suisse, pour y assister et pour témoigner. De mon côté, j'ai besoin d'informer l'Europe de nos actions. Je veux demander des fonds aussi. Je commence par les ambassades suisses et françaises. Une première prise de contact avec Espace-A à Genève est entreprise. La Croix Rouge Internationale au Liban me suggère de rencontrer le Service Social International. Tous soutiennent notre démarche et y voient une opportunité de collaboration au Moyen-Orient. Je suis très heureuse. Je me sens extrêmement utile. J'ai l'impression en quelque sorte, de réparer l'erreur dont j'ai été victime. C'est un premier pas vers une reconnaissance sociale et juridique.

Mais l'organisation et le déroulement du workshop seront révélateurs de manques que je n'avais pas identifiés immédiatement et qui m'apparaissent jour après jour comme cruciaux dans un engagement collectif et politique qui implique des adoptés à la recherche de leurs origines. Le workshop organisé par Badael à Beyrouth se transforme en « événement » médiatique qui ne tient pas compte de l'accompagnement, voire du soutien psychologique, nécessaire aux témoins invités à s'exprimer dans cette aventure, qu'ils soient adoptés ou placés en foyer. Leur engagement est une épreuve pour eux. Les adoptés venus de pays différents se réjouissaient de se rencontrer et de pouvoir discuter ensemble de leurs besoins respectifs et de stratégies, de partenariat avec les associations libanaises pour faire avancer le droit aux origines. Il manquait malheureusement, un espace pour tout cela.

L'association n'a pas su tenir compte de nos souhaits et de ces difficultés. Les témoins invités ont été livrés à eux-mêmes et ne se sont pas sentis dans un espace culturel réconfortant. Pour moi, les résultats escomptés par ce workshop ont été quasiment réduits à néant, puisque nous n'avons pas réussi à créer un espace constructif et pacifié, respectueux du cheminement de chacun, qui seul peut faire avancer notre cause.

Ces raisons me pousseront à quitter Badael-alternatives.

Je me suis rendue compte de l'importance de la propriété de nos histoires qui peuvent, malheureusement, parfois servir à d'autres. Aucune organisation sociale, aucun médias ou auteur indépendant n'a le droit de se les approprier. Ca souvent été le cas et cela peut être extrêmement dévastateur pour notre équilibre ; cela peut être source de danger pour les familles biologiques qui ont, pour la plupart d'entre elles, passé leur vie à cacher un secret. Nous portons nos histoires dans nos corps avec tout ce qu'elles impliquent dans notre quotidien, ce que tout personne externe doit d'abord comprendre et respecter. En termes de diffusion de l'information, il est alors essentiel de rappeler que légalement, nos histoires nous appartiennent. Nos histoires respectives doivent être protégées par le droit de la propriété intellectuelle et du respect de la vie privée. Il s'agit en premier lieu d'une mesure de protection pour les adultes adoptés ainsi que de leurs mères biologiques.¹⁸

Je comprends à travers cette expérience qu'il ne suffit pas de reconnaître nos adoptions illicites pour faire avancer le droit aux origines et les stratégies d'actions qui lui sont affiliées. Il faut être préparé à travailler ensemble. Les témoignages, à l'heure actuelle, sont essentiels pour appuyer les différentes demandes juridiques et sociales. Dans ce cadre, il est important d'avoir les outils pour les accueillir, nous soutenir, et comprendre nos blessures et « malaises » respectifs. Il est nécessaire que nous soyons accompagnés dans chaque étape de nos questionnements.

Enseignements tirés

Un partenariat clairement défini

Face aux stratégies à mettre en place pour avoir accès à nos histoires et face à nos besoins de partages, nous décidons de rencontrer nos « précurseurs » : « Les Adoptés du Liban », plateforme créée par Laurencia Goas Doué.¹⁹ Ayant également retrouvé sa famille, elle a permis déjà d'autres retrouvailles entre adoptés et mères de naissance. Un travail solitaire et insensé, dans l'ombre, depuis plusieurs années. Elle était sur le point de vouloir tout arrêter au moment de nous rencontrer. Elle semble être fatiguée.

¹⁸ Born in Lebanon propose une charte éthique à ce sujet : www.borninlebanon.org

¹⁹ L'Orient le jour, « Les enfants adoptés à la recherche de leurs origines », 5 août 2004

Je prends conscience plus que jamais que nous devons nous épauler. Afin de rendre cette composante possible, il y a urgence à continuer à s'organiser. Comme l'ont fait déjà d'autres mouvements d'adoptés comme « Racines Coréennes » par exemple²⁰, et bien d'autres.

Nous échangeons nos visions en terme associatif. Nous nous mettons d'accord sur le fait qu'il vaut mieux que nous soyons d'abord organisés ensemble, et que si nous travaillons avec des intermédiaires et d'autres associations susceptibles de faire avancer notre cause, ce sera sur la base d'un partenariat clairement défini.

L'importance de l'accompagnement, naissance de -Born in Lebanon-

Parallèlement à un accompagnement formel de recherches aux origines, je réalise qu'un soutien en terme d'écoute dans ces démarches est primordial pour nous tous. Nous avons besoin d'un accompagnement dans le respect des besoins de chacun, du rythme différent de chaque personne. Il est impératif de ne pas laisser l'adulte adopté seul face sa quête, quel que soit son âge, sa forme d'engagement et le rythme dont il a besoin face à la découverte de son histoire et de son identité. Si certains auront besoin de se réappropriier la langue, d'autres préféreront l'entendre de loin seulement. Ils doivent tous avoir la possibilité de comprendre un bout de leur histoire, de leur passé. Nous devons la leur rendre accessible et leur permettre un lien continu dans le temps, quel qu'il soit. « Les Adoptés du Liban », « La voix des adoptés » ou « Children of the Cedars », permettent ce premier lien.²¹

Après quelques temps, je décide alors, portée par l'enthousiasme d'autres personnes adoptées du Liban, de créer -Born in Lebanon-, une association complémentaire à ce qui a déjà été mis sur pied ailleurs. Une ONG basée en Suisse qui propose la rencontre entre personnes adoptées du Liban en Suisse, pour une première prise de parole « entre nous ». Un partage des expériences, une entraide mutuelle et professionnelle quand des recherches sont souhaitées. Le partage d'informations à titre privé dans un premier temps. Une tentative de fédération et de mise en lien entre les différentes personnes/associations qui tentent de s'engager non seulement en France, mais en Hollande, aux USA et ailleurs. Et surtout, une collaboration avec des espaces d'accompagnement et d'écoute appropriés à nos besoins. Un premier partenariat avec l'association Espace-A²² en Suisse est créé. Des groupes de paroles animés par des professionnels sont organisés. Une demande de coopération pour un travail de numérisation de nos archives est envoyée aux supérieures religieuses des quartiers d'Achrafieh. Born in Lebanon est née, une ONG sans ambition professionnelle en soi mais qui a le souci de pouvoir répondre aux adultes adoptés du Liban qui désirent être soutenus, partager et avancer à leur rythme.

Préparer le terrain pour une vérité accessible

Dans le contexte du Moyen-Orient et après plusieurs échanges avec les personnes adoptées du Liban, force est de constater qu'une de nos plus grandes difficultés dans nos recherches est de devoir faire face au mensonge et au non-dit.

Plusieurs adoptés, après quelques tentatives de recherches, reviennent dans leurs pays d'accueil respectif pensant que leurs dossiers ont disparu pendant la guerre et qu'il n'y a aucun moyen de reconnecter avec leurs origines. C'est en effet ce que plusieurs tribunaux ecclésiastiques leur répondent :²³ tous les documents disent que les bébés sont nés dans un même orphelinat qui a brûlé pendant la guerre et dont les archives seraient inexistantes. Et bien sûr, les hôpitaux, comme mon témoignage l'a montré, sont même prêts à mentir pour que jamais nous ne puissions nous rapprocher de la vérité. Les adoptés sont directement menacés dans leur équilibre face à de telles réponses. Découvrir une histoire difficile autant au niveau social, personnel que légal est douloureux. Mais ne pas avoir accès à la vérité est bien plus dévastateur.²⁴ Dans notre cas, ne pas savoir si nous avons réellement été « abandonnés » et ne pas savoir si nos familles existent entrave énormément tout processus possible de résilience.

²⁰ www.racinescoreennes.org, France

²¹ www.lavoixdesadoptes.com (France), 2005 & www.childrenofthecedars.com (Hollande)

²² www.espace-a.org

²³ Infos disponibles auprès de Born in Lebanon

²⁴ Dida Guigan, extrait de témoignage, « Why we need to know », Beyrouth 2014 : « Ne pas savoir si un de nos proche est en vie ou non ne permet pas de réelle phase de deuil. Cette réalité comme le revendique également l'association « Act for Disappeared » est dangereuse pour la stabilité et la psyché d'un être. »

L'adopté du Liban, qui souffre alors déjà d'une séparation biologique prématurée et d'un arrachement culturel imposé doit faire face à cette troisième et lourde composante du non-dit.²⁵

Dans ce contexte, n'attendons pas que l'adopté arrive vers nous déjà épuisé. Il est nécessaire de « préparer le terrain ». Les parents adoptifs, les associations, les intermédiaires privées ont le devoir de déblayer la route avant que l'adolescent ou l'adulte doive s'y lancer seul. Le droit aux origines, reconnu par la Convention des droits de l'enfant, devrait le permettre et leur être appliquée.

Les associations d'adoptés sont d'une grande aide dans ces domaines et peuvent se présenter sous plusieurs formes.²⁶ Pour le Liban, les mouvements qui existent aujourd'hui sont d'ordre informationnel par le travail de Daniel Drennan via son site wordpress, d'ordre « pratique » lors du désir de reconnexion familiale par les « Adoptés du Liban », de l'échange d'information par « Terre libanaise » ou « Badael-alternatives », de rassemblement et de recensement par « Children of the Cedars » et d'accompagnement par « Born in Lebanon ». Il est nécessaire d'aider ces associations à acquérir une crédibilité. Rester en lien avec elles et les informer quand une action est effectuée en terme de prise de contact dans une recherche ou de stratégie face à des organes privés ou institutionnels. Si je prends l'exemple de la recherche d'origine, toute entreprise formelle ou étatique peut être perçue par le pays d'origine comme une attaque ou une menace. Elle peut impliquer la destruction des dossiers.

Informer ensemble avant d'accuser

À travers les associations et les partenaires des institutions gouvernementales et non gouvernementales qui permettent le regroupement familial, qui reconnaissent le droit aux origines et qui offrent des plateformes de soutien et d'écoutes avant, pendant et après le processus de découvertes des origines, c'est un travail d'information que je recommande en premier lieu.

Ces organisations, ensemble, doivent informer au niveau social, éducatif, familial et politique. Précisément, auprès des instances sociales, des ONG, des organisations religieuses, des ambassades, des avocats, des intermédiaires en adoption, des filières privées, des tuteurs, des foyers de placement, des hôpitaux et des réseaux de psychologues dont beaucoup d'adoptés sont les patients. Afin que tous les parties qui ont coopéré ou qui nous suivent aujourd'hui dans le contexte de nos adoptions illicites puissent prendre conscience de leurs actions. Pour que ces mêmes instances ne nous ferment pas leurs portes. Il s'agit de reconnaître les différents acteurs de nos adoptions illégales comme responsables à valeur égale, quelle que soit leur position par rapport à nous.

Afin qu'elles puissent coopérer et nous rendre ce qui nous a été volé: une vraie date de naissance, un vrai nom, notre généalogie médicale, l'histoire et la culture de notre communauté, les noms de nos parents biologiques, les raisons véritables de nos séparations prématurées.²⁷

Sur le plan familial, les associations de parents, le service social et les psychologues doivent acquérir les moyens de pouvoir entourer la famille adoptive et le couple qui a adopté dans l'urgence. Revenir sur le temps que les parents adoptifs n'ont souvent pas eu pour se poser les bonnes questions. Le deuil d'infertilité qu'ils ont rarement eu le temps de faire.²⁸ La validité même du système d'adoption plénière qui

²⁵ Le film "Sleepless nights" d'Eliane Raheb concernant les disparus de guerre, parle de cette réalité avec une approche que je recommande vivement, Beyrouth 2013.

²⁶ Daniel Drennan, « Adoption activism: Lebanon in a global context », Beyrouth, November 2014 (Mouvement de résistance (ex : The mothers of Argentina), d'activistes des réformes légales (ex : Act, Bastard Nation, Alma), de demandes de réformes sociales (Track, Ask, Origins Australia), de plateformes d'accueil dans le pays d'origine (KoRoot, Gift of Identity), de plateforme d'échanges (La Voix des Adoptés, Ikaa, Transnational Eyes, AHA (Minnesota), Racines Coréennes, Dongari (CH), UAI Fondation), d'activisme informatif (PPL²⁶ Pound Pup Legacy, Adoption Constellation (Netherlands), de conférences et d'expressions artistiques (Adoption Initiative conference, Yaz, Mercy Madonna of Malawi, Born in Lebanon)

²⁷ Dida Guigan "Why we need to know", workshop "the right to origins", Beyrouth 2014

²⁸ Extrait de conférence « Notion de dette et de culpabilité », Dr Julien Pierron, adopté coréen et membre de la voix des adoptés : « D'après les études du Dr Jean-Vital de Monléon, 11% d'adoptions à travers le monde sont recensées à des buts humanitaires contre 89% pour des raisons d'infertilité, de risque congénital ou de célibat. », Lausanne, 2015

Infos selon Child Lib, 1975, Daniel Drennan blogspot : Les lois religieuses des années 60 au Liban exigent que le couple adoptant n'ait pas d'enfant avant d'adopter et sois âgé d'au moins 40 ans. Ce profil correspond dans la majorité des cas au couple infertile.

tend à annuler le passé de l'enfant venu d'ailleurs. Les trous administratifs de dossiers incomplets dont j'ai pris connaissance du côté suisse, grâce à mon père, peuvent être source de friction et ont déjà dévastés à plusieurs reprises l'espace familial. Dans notre cas, la Suisse a permis quatre adoptions très rapprochées. A-t-on réellement eu le temps d'évaluer la situation de chacun de ces enfants ? Y'a-t-il eu un suivi continu ? L'état doit être informé de ces lacunes professionnelles et nous aider aujourd'hui à « retordre le fil » dans l'autre sens. Des séances d'information pour les familles et les instances sociales, médicales et psychiatriques qui entourent la famille ayant adopté devraient elles aussi, faire partie de nos agendas respectifs.

C'est par le biais d'un travail d'information et de demande de coopération qu'un chemin pourra s'ouvrir et s'ouvre déjà pour entourer les difficultés, les passés incertains et les secrets que portent les adoptés du Liban éparpillés à travers le monde et leur famille biologique laissées pour la plupart d'entre elles, encore dans l'invisibilité.²⁹

Des responsabilités partagées

Sur sol libanais, les pères absents, la pression moralo-religieuse, les hôpitaux, les crèches, les avocats privés, les maisons d'accouchement privées, le ministère de l'intérieur, la sécurité générale : tous sont les responsables du caractère illicite de nos adoptions. Sur les actes de naissance dont les pères sont absents, les enfants sont déclarés « illégitimes ». La loi de 1952, jamais révisée jusqu'à aujourd'hui³⁰ déclare alors les enfants « orphelins » et leur octroie la nationalité libanaise. Une nationalité avec des noms de mères et de parents biologiques fictifs. Ce faisant, le droit à l'identité et aux origines est bafoué et de faux orphelins sont créés. Plusieurs ONG dénoncent et militent déjà sur territoire libanais à ce sujet. Une thématique qui ne concerne de loin pas seulement les enfants de pères inconnus, mais aussi les enfants de familles des réfugiés palestiniens, des travailleurs migrants ou de réfugiés syriens aujourd'hui. « Lebanese Women's Right to Nationality and Full Citizenship », « Act for Disappeared » ou « The legal agenda »³¹ par exemple sont des initiatives civiles actives et militantes au Liban.

Guérir

Dans la pratique, la mise en place d'une équipe d'information, de coopération et de « guérison » demande des fonds.

Je pense qu'un premier pas vers un tel soutien pourrait passer non seulement par une reconnaissance juridique, sociale et psychologique de nos adoptions illicites, mais aussi financière.

Aujourd'hui, un adopté et sa mère et famille biologique, victimes d'adoption internationale illicite doivent payer une organisation pour entreprendre une recherche, si elle est possible, depuis leur pays respectifs ou prendre à leur charge les frais des déplacements, des cours de langue et des services juridiques choisis. En parallèle, elles entreprennent un accompagnement thérapeutique souvent nécessaire et onéreux. Un fond de solidarité doit être prévu pour ces suivis et cette préparation d'accueil face aux personnes qui découvrent leurs adoptions illicites. Je pense au fond suisse débloqué cette année pour les personnes ayant été séparées de leurs familles et placées dans des familles d'accueil paysannes à des fins d'aides aux travaux domestiques principalement³². La Suisse, en 2015, a accepté d'accorder une réparation aux enfants placés. C'est une première reconnaissance, un premier espoir de « réconciliation » envers la découverte de placements illicites. L'adoption internationale pourrait-elle être le deuxième volet de cette reconnaissance ?

Le contexte ici est international et est évidemment plus complexe mais mérite la même attention. Le pays d'accueil et le pays d'origine sont également responsables et nous doivent transparence et compensation.

²⁹ La nécessité d'un appel aux mères biologiques se fait sentir sur sol libanais de manière parallèle à nos recherches. Badael-alternatives prévoit cette action dès 2015. www.badael-alternatives.org

³⁰ The right to official birth registration and a nationality for "orphans" is ruled by the 1952, Lebanese Decree no 15., Press doc, Badael-alternatives, 2013

³¹ www.nationalitycampaign.wordpress.com, www.actforthedisappeared.com, www.legal-agenda.com

³² Muriel Jaquerod, Engel, Suisse, 2013

Il s'agit de rééquilibrer un système qui servira, enfin, comme il l'aurait dû depuis le début, à la mère, la famille biologique et l'enfant.

Conclusion

En écrivant cette contribution, je pensais tout savoir des conditions de mon adoption. Après un récent dîner avec mes parents adoptifs et ma mère biologique, je me rends compte que l'histoire complète n'est toujours pas claire. J'ai pourtant commencé à poser des questions il y a déjà 12 ans ! Quel est le lien que la grande Dida avait avec les médecins de l'hôpital Rizk ? Pourquoi n'a-t-on pas laissé ma mère biologique se rétracter ? Qui est donc mon père biologique et pourquoi était-il absent ? Cette non information est-elle réellement une conséquence de l'amnésie dont ma mère biologique souffre ou est-ce encore une demi-vérité trop lourde à me communiquer ? À titre personnel, je me rends compte aujourd'hui que la seule réponse pour accéder à une paix et à une vérité face à ces questionnements est un réel accompagnement (thérapeutique, groupe de parole, rencontre) où les différents acteurs de mon histoire sont invités à échanger et à se parler. Ce sont enfin des professionnels qui tentent de faire parler mon entourage. C'est un soulagement.

Dans un contexte social, je demande plus de coopération entre les différents organes mis en place autour de nos histoires. Que les blessures des adoptés de filières illicites soient enfin réellement posées et reconnues. Que les workshops organisés par les différentes associations ne servent pas qu'à rassurer les parents adoptifs. Que l'on ait le courage de faire face aux failles de nos systèmes respectifs et aux exemples de familles dévastées par leurs expériences,³³ dans le seul but de pouvoir prévenir, avancer et apaiser.

Au niveau légal, je souhaite qu'un jour, nous ne parlions plus de l'intérêt supérieur de l'enfant seulement, mais aussi de celui de la mère biologique, de sa famille, de la communauté du pays d'origine et de l'enfant. Pour que l'on comprenne que la mère vulnérable est à l'origine de nos histoires. Que dans la majorité des cas, elle n'a été ni protégée, ni prise en charge au moment de sa grossesse. Que son intérêt supérieur n'a jamais été pris en compte.

Au niveau politique, je voudrais que le pays d'accueil et le pays d'origine puissent, par notre travail d'information commun, trouver un terrain d'entente et de coopération. Je reste persuadée que ces souhaits, déjà en marche pour certains, sont possible à condition de nous donner à tous, responsables ou victimes, les moyens de grandir au travers de nos expériences douloureuses.

³³ A ce propos, [Perier, Florence Bromet-Camou, Michele](#) « La Désadoption. Une famille pour Hugo », 2008